

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 décembre, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes D'Agostini, Lemée, Stéfanello Tolmont, Yvon M. Béatrix, Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Leffray, Pollefoort, Poulain, Tabellout.

Absente excusée : Mme Marianne.

Secrétaire de séance : Mr Tabellout.

Le procès-verbal du 6 novembre est approuvé.

DECISION MODIFICATIVE

Dans la délibération de décembre 2016, nous avons intégré dans le calcul de la répartition de la trésorerie de la CCBC un montage financier d'indivision de biens (hôtel communautaire, Maison de la petite enfance et véhicule).

Ce montage n'a pas été retenu par la DGFIP si bien que :

- Pruillé et St Georges ont reçu dans leur actif 100% de la valeur de ces biens et donc moins de trésorerie (qu'elles récupéreront lors de la vente)
- Chauffour, Fay et Trangé n'ont pas reçu ces biens dans leur actif (1/5ème initialement prévu) et ont donc perçu plus de trésorerie que prévue qui leur permet normalement de participer à l'achat de ces biens à travers le SIVOM.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier le budget :

Dépense de fonctionnement – compte 61522 « entretien bâtiments » (réserve) : - 38 000 €

Dépense de fonctionnement – compte 023 « virement à la section d'investissement » : + 38 000 €

Recette d'investissement – compte 021 « virement de la section de fonctionnement » : + 38 000 €

Dépenses d'investissement - compte 204512 « GFP de rattachement – bâtiments et installation » : - 32 775 €

Dépenses d'investissement - compte 2041582 « autres groupements et installations » : + 69 275 €

Dépenses d'investissement - compte 2041581 « autres groupements, biens mobiliers, matériels et études » : 1 500 €.

Il s'agit là d'un jeu d'écriture.

Pour information, le maire ajouté qu'un virement de crédit a été nécessaire au chapitre 66 (emprunt) de 90 € correspondant aux frais de dossier du prêt crédit mutuel « achat de foncier ».

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

SUBVENTION POUR LA SORTIE DE LA CLASSE DES MATERNELLES

Comme évoqué au dernier conseil, il avait été convenu d'attribuer une aide exceptionnelle aux élèves de maternelle pour une sortie puisque les élèves du CP au CM2 bénéficient d'une aide de la commune pour partir en classe de neige.

La directrice adresse un courrier sollicitant le conseil pour une aide de 361 € pour une sortie au zoo de la Flèche.

Après délibération, le conseil municipal accepte de verser une aide 361 € à l'USEP pour financer une partie de la sortie des maternelles. Cette somme sera inscrite sur le budget 2018.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe le conseil que Karine Lefebvre, agent communal non titulaire en charge de la surveillance du restaurant scolaire et des animations TAP, a été recrutée comme agent recenseur. Une formation va lui être proposée.

Il y a lieu de définir sa rémunération. Pour information, la commune va recevoir une indemnité de 1178 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De rémunérer l'agent sur un forfait heure de 104 heures pour exercer sa mission sur la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2017, selon l'indice brut 370 de la fonction publique territoriale.

La collectivité versera une indemnité forfaitaire de déplacements et de formation de 150 €.

Une enveloppe de 1600 € est attribuée pour cette mission. Il restera à la charge de la commune environ 370 €, aide de l'INSEE déduite.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2018/2019 : RETOUR AUX 4 JOURS OU MAINTIEN DES 4.5 JOURS

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur un retour à 4 jours ou sur le maintien des 4.5 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Pour ouvrir le débat, Mr Dominique Poulain donne au conseil quelques informations :

Il explique qu'un questionnaire à l'initiative des représentants des parents d'élèves a été distribué aux familles pour connaître leur souhait sur un retour à 4 jours ou un maintien des 4.5 jours. 84% des familles ayant répondu souhaitent un retour à 4 jours. Les enseignantes sont partagées et décident de suivre l'avis des familles.

Les communes du SIVOM (Trangé, Chauffour, Pruillé et Saint Georges du Bois) ont décidé de revenir aux 4 jours.

Après un long échange où chacun a pu s'exprimer, Monsieur Pollefoort propose de voter à bulletin secret pour une rentrée scolaire à 4 jours ou 4.5 jours :

14 votants :

4 jours : 11 voix

4.5 jours : 2 voix

Blanc : 1 voix

La majorité du conseil se prononce pour un retour à 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration cuisine de la maison de la petite enfance

Monsieur Pollefoort fait part au conseil de l'invitation des membres du conseil par le SIVOM pour l'inauguration de l'espace repas du multi accueil Pomme de Reinette.

Commission « école »

Le maire va réunir la commission « école » le mercredi 6 décembre à 17h30 pour travailler sur les couleurs de la façade.

La séance est levée à 22h.